Résumé de la séance du conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay
du 22 novembre qui s'est tenue à Saint-Honoré

Aménagement du territoire

- Le règlement numéro 23-386 de la municipalité de Bégin a été jugé conforme aux orientations et aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et aux dispositions de son document complémentaire.

- Le conseil adopte le règlement numéro 23-472 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay et ayant pour objet d'autoriser l'usage de conservation dans l'affectation agricole.

- Un avis de motion est donné à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement numéro 21-435 Programme d'aide à la restauration patrimoniale. Cette modification vise à prolonger l'application du programme d'aide financière associé à la prolongation de l'entente à convenir entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications du Québec au programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

- Un montant maximal de 2 030,55 $ sera versé au Groupe d'aide action de Saint-Honoré pour la mise en œuvre de l'action 4.1.5. tel que proposé et que cette somme soit prise à même le budget prévu pour la mise en œuvre de la politique MADA de la MRC.

- Le conseil accorde le financement via l'enveloppe du Fonds de vitalisation pour les projets suivants :

Projet	**Territoire de mise en œuvre**	**Montant demandé**	**Montant accordé**
Équipements pétroliers Maestro Bégin	Municipalité de Bégin	100 000 $	100 000 $
Optimisation de l'offre de loisir extérieur	Municipalité de Bégin	46 174 $	46 174 $
Phase 1.25 amélioration du goulot au claireur et ajout d'une ligne de précoupé	Municipalité de Petit-Saguenay	50 000 $	50 000 $
Étude géotechnique pour évaluer les contraintes au développement domiciliaire	Municipalité de Petit-Saguenay	56 930 $	56 930 $

MRC du Fjord-du-Saguenay

Gestion des matières résiduelles

- Le conseil autorise l'achat de pièces et de bacs roulants selon les soumissions reçues de l'entreprise USD Global inc. et de refacturer les municipalités concernées.

Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

- Le conseil accepte les projets suivants dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, tel que recommandé par le comité administratif de la MRC :

Organisme	Projet	Coût prévu	Aide recommandée
Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord	Création d'un logo et d'une image de marque	11 200 $	10 000 $
Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord	Sentier des écoliers	3 300 $	3 000 $
	Total	**14 500 $**	**13 000 $**

- Un délai jusqu'au 31 décembre 2024 est accordé à la Société de développement de Sainte-Rose-du-Nord pour la réalisation de son projet « Escalade phase 2 » et la présentation d'un rapport d'activité dans de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, étant entendu que tous les autres éléments prévus à l'entente restent les mêmes.

Développement économique

- L'ensemble des recommandations du comité d'investissement en développement économique (CIDE) de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui ont été proposées lors des réunions du 18 octobre et du 7 novembre est entériné.

- Le conseil accepte l'offre de partenariat faite par la Chambre de commerce et d'industrie Saguenay-Le Fjord à la MRC, pour les années 2024 et 2025 et que la MRC soit présentatrice au Gala des Dubuc.

- Les membres suivants sont délégués au sein du comité de suivi de Niobec : Mme Josianne Pelosse, conseillère principale en développement stratégique ou M. Richard Duguay, directeur du Service de développement économique, ou tout substitut mandaté par la direction générale de la MRC si requis.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Divers

- Les règlements suivants sont adoptés par le conseil :
  - règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de certains pouvoirs et abrogeant le règlement 18-401;
  - règlement déléguant certaines compétences au comité administratif et abrogeant le règlement 12-305 adopté pour les mêmes fins;
  - règlement sur la gestion contractuelle et ayant pour effet de remplacer le règlement numéro 22-459 adopté pour les mêmes fins.

- La version révisée du document « Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire - Critères visant à soutenir financièrement les interventions et les activités de gestion et de mise en valeur » est adoptée, un montant maximum de 200 000 $ est réservé à même le budget de baux pour l'année 2024 et les professionnels de la MRC sont mandatés afin de lancer un appel de projets devant se dérouler entre le 27 novembre 2023 et le 29 janvier 2024 et afin de procéder à l'analyse des demandes reçues.

- Une entente de financement est autorisée avec l'Association de chasse et pêche Martin-Pêcheur pour l'entretien de la route L-200 Saint-Fulgence - Labrieville entre les km 0 et 40 durant l'hiver 2023-2024 et un montant maximal de 160 230 $ sera versé. Un montant de 20 000 $ est réservé à même la Politique d'aide financière applicable aux TNO et les organismes suivants seront facturés :

Organisme	**Montant**
Municipalité de Saint-Fulgence	4 000 $
Association de chasse et pêche Martin-Pêcheur	8 800 $
Auberge du km 31	4 400 $
Relais La Chapelle	4 400 $
Association des pourvoiries du Saguenay - Lac-Saint-Jean	1 000 $
Boisaco	1 000 $
Club de motoneige Caribou-Conscrits inc.	600 $
Regroupement des villégiateurs de la rivière Portneuf	550 $
Association des lacs Maria-Chapdelaine, du Vieux Camp et Vanel	550 $
Association des lacs Gingras, Épagneul et Chaudron	550 $
Association du lac Mirepoix	550 $
Association du secteur 110e des Monts-Valin	550 $
SEPAQ - Parc national des Monts Valin	1 500 $
3e escadre de Bagotville	20 900 $

- Une entente de financement avec le club de motoneige Onatchiway pour l'entretien de la route L-253 durant l'hiver 2023-2024 est autorisée et un montant maximal de 26 685 $ sera versé. Un montant de16 500 $ est réservé à même la Politique d'aide financière applicable aux TNO et les organismes suivants seront facturés :

Organisme	**Montant**
Hydro-Saguenay	2 000 $
Club de motoneige Onatchiway	1 100 $
Municipalité de Saint-David-de-Falardeau	1 500 $
Relais Onatchiway	1 100 $

- Le conseil autorise le versement au Club Caribou-Conscrit inc. de 23 750 $ correspondant au solde de l'aide financière prévue à l'entente pour l'entretien de sentiers de motoneige fédérés.

- Les montants des aides financières suivants seront réservés pour les 3 principaux clubs de quad présents sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'entretien des sentiers pour l'année 2023 :

Clubs	**Aide ($)**
Quad aventure Valin	22 990 $
Quad du Fjord	14 520 $
Quad Saguenay	11 880 $
Total	**49 390 $**

- Les élus acceptent la tenue de la journée d'attribution des terrains de villégiature offerts par tirage au sort, soit : (8) terrains aux abords de la rivière des Huit Chutes ainsi que tous les frais reliés à l'organisation de cette journée.

- L'entreprise Foresco Holding est mandatée pour la réalisation de travaux de remplacement de traverses et de réfection de l'affichage sur le pont H023-078 situé sur la rivière Valin au coût de 26 674,20 $ incluant les taxes.

- Le coordonnateur au développement touristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay est délégué à la table de concertation pour assurer une gestion intégrée, durable et sécuritaire des activités de pêche blanche sur le Fjord-du-Saguenay.

- Le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay dépose une demande à la ministre des Transports et de la Mobilité durable la mise sur pied d'une table de concertation interministérielle et intersectorielle traitant de l'activité motoneige et quad pour le territoire régional.

- La directrice générale et greffière-trésorière est mandatée pour présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur du territoire public du ministère des Ressources naturelles et de Forêts (MRNF) pour couvrir 50 % des coûts de réalisation des travaux de mise à niveau du pont H023-078 sur la rivière Valin, et à signer tous les documents en lien avec cette décision.

- La MRC du Fjord-du-Saguenay confirme son intention de participer aux travaux du Chantier régional sur la main-d'œuvre municipale et que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Peggy Lemieux, et/ou la conseillère principale en développement stratégique, madame Josianne Pelosse, soient désignées à y siéger

- Le conseil autorise le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay à signer l'avenant no 1 à l'Entente sectorielle de développement du secteur agroalimentaire au Saguenay - Lac-Saint-Jean 2023-2025.

- Les élus approuvent la contribution en service, équivalente à 78 heures sur une période de 18 mois, auprès de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord dans le cadre de son dépôt de projet au programme Destination durable et action concertée, le tout conditionnel à ce que la municipalité soit soutenue par le programme DDAC et que l'objectif du projet demeure en cohérence avec les objectifs de la stratégie de développement de l'industrie touristique de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

- M. Hervé Simard, maire de Ferland-et-Boilleau, est nommé membre du comité administratif de la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour une période de deux ans, soit jusqu'au conseil de novembre 2025.

- La séance du conseil du 12 décembre 2023 est annulée et la MRC procédera par avis public tel que requis par l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec.

- La MRC du Fjord-du-Saguenay appuie le projet sur l'adaptation des forêts aux changements climatiques et la migration assistée des espèces de l'UQAC et le coordonnateur à la gestion forestière et aux programmes est mandaté pour participer aux différentes rencontres en lien avec le projet.

Marie-Pier Boudreault